

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2021 – CONVOCATION DU 04 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mercredi dix-sept novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Mesdames JUBAULT Anne-Laure, RENAUX-MARÉCHAL Christine, Messieurs DE CARVALHO Manuel, THEPAULT Yves, ROUSSEL Éric, RODRIGUEZ Diego, HABERT Henri, LOPEZ Alfredo et GOVIN Philippe.

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : Madame NÉAU Aurélie (a donné pouvoir à M. THEPAULT Yves), Monsieur CEULEMANS Cédric (a donné pouvoir à Mme RENAUX-MARÉCHAL Christine).

M. Eric Roussel a été élu secrétaire de séance.

I – DECISION MODIFICATIVE N°2/2021

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de rajouter des crédits au compte 2132,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

Section d'investissement – Compte 2132 : + 1 081,56 €

Section d'investissement – Chapitre 23 : - 1 081,56 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette décision modificative.

II – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'INSTALLATION DE « F.M. LOGISTIC »

Vu l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement,

Vu le courrier reçu par M. le Préfet d'Eure-et-Loir en date du 13 juillet 2021,

Considérant l'enquête concernant le projet d'installation classée SEVESO seuil haut « Sté FM Logistic à Vernouillet » porté par le Groupe FM qui a eu lieu du 28 septembre 2021 au vendredi 12 novembre 2021,

Considérant les dossiers consultables à l'adresse internet <http://projet-fmfrance-vernouillet.enquetepublique.net>,

Considérant la présentation du projet par Mme Audrey Gérard, représentante du Groupe FM, devant les membres du Conseil Municipal le 21 septembre 2021,

Considérant la réunion d'information publique du 19 octobre 2021,

Considérant l'avis de la mission régionale de Haute autorité Centre Val de Loire en date du 2 avril 2021,

Le Conseil Municipal soulève les points suivants :

- La proximité des habitations et de l'hôpital est problématique.

- Actuellement le terrain est enclavé. Les infrastructures routières ne sont pas adaptées, ce qui implique un risque du report des camions sur les voies secondaires.

- Le projet va à l'encontre de la volonté du Conseil Municipal de préserver l'Environnement et le bien-vivre « nature » de notre commune.

- Le projet interroge sur les messages de préservation et de bonnes pratiques en termes de biodiversité portés par la Maison des Espaces Naturels.

- L'obligation de signaler la présence d'un site « Seveso haut » en cas de vente pourrait avoir un impact négatif sur l'immobilier.

- Le projet permettrait de renforcer l'attractivité du territoire, pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises (emplois) et développer l'économie locale (construction, entretien, maintenance : emplois indirects).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE au projet d'installation classée SEVESO seuil haut «Sté FM Logistic à Vernouillet» porté par le Groupe FM tel que proposé à cet emplacement, (dont la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

présentée par la SAS FM France).

III – CONVENTION « RAPPEL A L'ORDRE » AVEC LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu l'Article L.2212-2-1 dans le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Article L.132-7 du code de la sécurité intérieure,

Considérant que le rappel à l'ordre est un outil à la disposition du Maire destiné à apporter une réponse rapide et souple à des faits non délictuels de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer la convention « Rappel à l'ordre » avec M. le Procureur de la République.

Après délibération, le Conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, DÉCIDE de signer la convention telle que présentée par Mme le Maire, AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et tout document afférant à ce dossier.

IV – DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL DANS LE DOMAINE PRIVE

Mme Aurélie Néau, compagne de M. Saintamand, ne peut pas participer au vote.

Vu l'article L 141-3 du Code de la Voie Routière,

Considérant les conclusions du bornage à l'amiable du 12/11/2019 indiquant que le chemin a une largeur suffisante pour être divisé sans que cela ne porte atteinte aux fonctions de circulation assurées par la voie,

Considérant le plan de division pour les sections A n°592 et B n°949, rue Jean Moulin et Chemin Rural n°17,

Considérant la délibération n°31-AOUT-20 autorisant la cession de cette portion de chemin,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déclasser une partie du chemin rural n°17 sur 117m² tel que présenté sur le plan de division annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de déclasser le chemin rural n°17 sur la portion proposée.

V – REDEVANCE ASSAINISSEMENT : DÉLIBÉRATION REPORTÉE

QUESTIONS DIVERSES

1/ Retour des différents commissions/syndicats :

Madame le Maire rend compte de la réunion d'échange du mardi 9 Novembre de Gérard Sourisseau avec les maires du territoire. Parmi les nombreux sujets abordés, celui de la future harmonisation des services déchets a été longuement abordé ainsi que celui du schéma départemental « gens du voyage » et des orientations au sein de l'Agglo du Pays de Dreux.

La commission travaux s'est réunie à ' reprises les 28 septembre, 12 et 26 octobre, et 16 novembre, et rend compte :

Lancement d'une « procédure adaptée » pour choisir l'architecte du patrimoine qui va suivre les travaux de restauration de l'église : Publicité via de site de l'AMF 28 le 19 octobre 2021. La date de réception des offres est fixée au 30 novembre 2021, et les entretiens avec les candidats le jeudi 9 décembre 2021.

Trafic camion en hausse depuis la réouverture du pont : Un arrêté départemental du 23/03/2009 interdit au camion de + de 19 T de circuler sur le RD 929 (Nogent le Roi-Dreux) et ses routes adjacentes. Nous constatons que cet arrêté n'est pas respecté, et que la circulation des camions explose depuis les travaux d'élargissement du pont.

Après avoir échangé avec le service « routes » du Conseil Départemental, la commission travaux propose de poser sur le pont et sur la RD 309-4 en venant de Charpont via la rue de l'étang les panneaux suivants : Rappel + interdiction camion + + 19T + En Transit.

Compte tenu de la problématique de circulation excessive de camions sur toutes les routes du village, le Conseil Municipal demande d'échanger avec les villages voisins et le département pour trouver une solution efficace pour tous.

Le Conseil Départemental a refait la bande de roulement sur la RD 929 – rue Jean Moulin- durant les vacances de la Toussaint. Il n'a pas pu reprofiler le rehausseur au droit du pont car Eurovia a effectué les travaux à l'origine : le reprofilage doit donc être réalisé par cette même entreprise, et les récents travaux ont été effectués par une autre entreprise.

Suite à la lettre d'un habitant concernant la vitesse excessive des automobilistes Rue de l'étang, et après avoir échangé avec le service « routes » du Conseil Départemental, la commission travaux propose de repousser l'entrée d'agglomération

du 17 rue de l'étang au 11 rue de l'étang. Le conseil municipal décide de modifier ainsi l'entrée d'agglomération. Le Conseil Départemental va effectuer la modification.

M. Eric Roussel rend compte des travaux de la commission fêtes et cérémonies :

Repas des anciens : il sera à chaque aîné de choisir entre un colis ou un repas. Ce dernier se tiendra le mardi 18 ou 25 janvier au « Rendez-vous »

Noël : pour cause de pass'sanitaire et pour soutenir l'auberge, le gouter de Noël se déroulera le dimanche 12 décembre à 15h « Rendez-vous ». Aussi, le conseil municipal valide l'idée de poser des sapins de Noël sur le pont et de demander aux habitants de participer aux décorations de ces derniers.

Vœux de maire : il est demandé de se rapprocher de l'Agglo du Pays de Dreux pour demander s'il serait possible de « réserver la Maison des Espaces Naturels » pour la cérémonie des vœux de janvier. A défaut, elle se tiendrait comme d'habitude au maire

Pâques : il est demandé de se rapprocher de l'Agglo du Pays de Dreux pour demander s'il serait possible de « réserver le jardin de la Maison des Espaces Naturels » pour la chasse aux œufs.

14 juillet ou fête de village : la commission propose de déplacer le repas de la fête nationale, en un repas au moment de la fête du village « la Saint Jean », fin juin : la commune installerait les tables et chaises dans la rue et les habitants apporteraient leur repas. Le lieu présagé : en face de la mairie ou dans le jardin de la maison des espaces naturels si possibilité.

M. Younick Thépault, membre de la commission Environnement et chemins, rend compte : avec l'aide de M. Yves Grare, le prestataire de la commune, il a recensé tous les travaux concernant les espaces verts en trois rubriques : tâches récurrentes, ponctuelles et exceptionnelles. Il en ressort un besoin (y compris pour l'entretien des chemins) d'environ 540h par an. Il convient donc de prioriser les travaux à effectuer pour rentrer dans l'enveloppe inscrite au budget de 9000€ qui équivaut à 400h seulement.

Un nouvel arbitrage sera effectué dans le cadre de l'élaboration du budget 2022.

Recensement 2022 :

Le recensement de la population initialement prévu début 2020 a été reporté d'une année pour cause de COVID-19. Il aura donc lieu du 20 janvier au 19 février 2022. L'agent recenseur sur le village sera Laure BENARD (ancienne boulangère de Mézières en Drouais qui habite Ecluzelles).

Vente de meubles :

Comme indiqué dans la dernière Gazette, il restait plusieurs anciens meubles de rangement de la mairie à vendre. Après discussion, le conseil municipal décide de vendre la grande armoire stratifiée chêne clair, une armoire basse et un petit placard pour la somme de 150€.

Elections présidentielles et législatives 2022 :

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.